

Les facteurs de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire

Simplice Yao Koffi^{1,*} et Kouadio Raphaël Oura²

¹ Université Peleforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d'Ivoire

² Centre de Recherche pour le Développement (CRD), Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Résumé – L'adoption de l'anacarde est une stratégie de diversification des revenus agricoles dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire. L'étude évalue cette diversification des revenus en considérant la part que prend l'anacarde dans la formation desdits revenus, mais aussi les stratégies développées par les producteurs pour l'adoption de cette nouvelle culture. Les enquêtes ont été menées en 2017, auprès d'un échantillon de 303 chefs d'exploitation dans les sous-préfectures de Boundiali (Nord), de Katiola (Centre) et de Gohitafla (Centre-Ouest). L'étude s'est concentrée dans un premier temps sur l'identification des facteurs de l'adoption de l'anacarde dans la zone. Ensuite, elle a évalué l'ampleur de cette adoption en considérant les volumes de production et les revenus perçus par les chefs d'exploitation. Enfin, l'analyse des pratiques de plantation en cours montre que, de plus en plus, l'anacarde se positionne comme une culture de rente complémentaire au coton et aux produits vivriers. Les facteurs de l'adoption de l'anacarde sont les marges brutes de cette culture, supérieures à celles du coton, et la pénibilité de l'activité cotonnière. L'adoption de l'anacarde participe à la transformation du paysage agricole et à une diversification des revenus en milieu rural.

Mots clés : association coton-anacarde / culture de rente / diversification des revenus agricoles / bassin cotonnier / Côte d'Ivoire

Abstract – **The factors of cashew nuts adoption in the cotton basin of Côte d'Ivoire.** The adoption of cashew nuts is a strategy for diversifying agricultural incomes in the cotton basin of Côte d'Ivoire. The study evaluates this income diversification by considering the role of cashew nuts in the formation of these incomes, but also the strategies developed by producers for the adoption of this new crop. A survey was conducted in 2017 with a sample of 303 farmers, in the sub-prefectures of Boundiali (North), Katiola (Center) and Gohitafla (Center-West). The study initially focused on the identification of cashew nut adoption factors in the study area. Then, the study assessed the extent of this adoption by considering the production volumes and revenues received by farmers. The analysis of current planting practices demonstrates that cashew nuts are increasingly positioning themselves as a cash crop, complementary to cotton and food products. Factors contributing to the adoption of cashew nuts are the gross margins of this crop, more important than cotton ones, and the difficult working conditions of cotton production. The adoption of cashew nuts contributes to the transformation of the agricultural landscape and to the diversification of incomes in rural areas.

Keywords: cotton and cashew nuts association / cash crop / diversification of agricultural incomes / cotton basin / Côte d'Ivoire

1 Introduction

De nos jours, l'anacardier (*Anacardium occidentale L.*), un arbre à intérêts multiples et variés, contribue au développement socio-économique du bassin cotonnier ivoirien. Si les premières plantations avaient été créées pour lutter contre la dégradation de l'environnement dans les régions de savane,

l'anacardier est devenu aujourd'hui une véritable culture de rente. En effet, les premiers arbres ont été plantés pour combattre l'érosion et ériger les haies vives en vue de protéger les exploitations agricoles contre les dégâts causés par les bœufs (Gouma, 2003). Ainsi, ni l'amande, ni la pomme de cajou n'étaient valorisées et consommées localement jusqu'à ces dernières années (Konan et Ricau, 2010). Dans ce cadre, la filière anacarde a historiquement bénéficié de peu de soutien de l'État ivoirien aux niveaux technique et financier pour

*Auteur de correspondance : kofsiyao@yahoo.fr

accompagner son adoption, contrairement aux autres cultures pérennes comme le café, le cacao, l'hévéa et le palmier à huile (Ruf, 2016 ; Ruf *et al.*, 2019 ; Tuo, 2007). Sa diffusion massive et son introduction dans les systèmes de production agricole est, selon ces auteurs, l'œuvre des producteurs eux-mêmes. La dynamique de l'adoption de l'anacarde, menée par les producteurs sous l'effet de la mondialisation des échanges commerciaux, et sans implication de l'État, a également été démontrée par Audouin et Gonin (2014) au Burkina Faso.

Ainsi, l'anacarde est devenu depuis le début des années 2000 l'une des principales filières d'exportation de la Côte d'Ivoire, en raison d'une demande mondiale croissante et du développement des échanges commerciaux Afrique-Asie (Ruf *et al.*, 2019). Aujourd'hui, le secteur de l'anacardier est le plus dynamique dans les régions du Centre et du Nord de la Côte d'Ivoire, dépassant la culture d'exportation traditionnelle qu'est le coton en termes de volumes de production et de recettes d'exportation. L'adoption de l'anacarde se manifeste par une augmentation remarquable de la production de noix de cajou brutes ; elle est passée de 13 000 tonnes en 1990 à plus de 450 000 tonnes en 2015 (ACA, 2015). La production a atteint 673 236 tonnes en 2017, selon le Conseil du Coton et de l'Anacarde (2017). Cette production a permis au pays de devenir le premier producteur et exportateur mondial de noix de cajou brutes et d'engranger d'énormes recettes d'exportation estimées à 171,4 milliards de FCFA (1000 FCFA = 1,5 €) en 2013 (INS, 2014). Selon les données de l'INTERCOTON, la production cotonnière a amorcé au contraire une chute entre 2015 et 2016 dont le taux a été estimé à -27,10%. Malgré l'instabilité au niveau de la production, le coton génère des recettes d'exportation qui ont été évaluées à 134,3 milliards de FCFA en 2013 (INS, 2014).

L'adoption de l'anacarde, à l'origine d'une association de culture dans le bassin cotonnier en général et particulièrement dans les sous-préfectures de Boundiali, Katiola et Gohitafla, soulève des questions quant aux modalités de cette diversification agricole et à ses impacts potentiels. Ainsi, cette étude a pour objectif principal d'évaluer cette diversification agricole en considérant la part que prend l'anacarde chez les producteurs de coton, en termes de superficies cultivées, de formation des revenus perçus et de stratégies développées par les chefs d'exploitation vis-à-vis de l'adoption de cette nouvelle culture. Spécifiquement, l'étude analyse les facteurs qui favorisent l'adoption de l'anacarde tout en caractérisant les exploitations agricoles concernées par cette spéculation. Ensuite, elle analyse les impacts liés à l'adoption de ce produit en considérant les volumes de production et les revenus perçus. Enfin, les pratiques de plantation en cours sont discutées, ainsi que la place de l'anacarde comme culture de rente complémentaire au coton et aux produits vivriers dans le bassin cotonnier en Côte d'Ivoire.

2 Méthodologie de l'étude

2.1 Collecte des données

Les investigations, dans cette étude, ont eu pour base une synthèse bibliographique qui a porté sur des références en lien avec les facteurs de l'adoption, les impacts socio-économiques et le positionnement de l'anacarde comme une culture de rente complémentaire dans les zones cotonnières.

La phase d'enquête de terrain, réalisée en 2017, a consisté en une pré-enquête suivie d'une enquête par questionnaire et guide d'entretien.

La pré-enquête a consisté à tester le questionnaire et à obtenir auprès des autorités coutumières et administratives locales, l'autorisation d'enquêter dans leurs circonscriptions respectives.

L'enquête par questionnaire a permis le recueil des données quantitatives auprès des chefs d'exploitation dans les sous-préfectures de Boundiali, Katiola et Gohitafla (Fig. 1). L'ampleur de l'adoption de l'anacarde a justifié le déséquilibre dans le choix du nombre de chefs d'exploitation dans les sous-préfectures visitées. En effet, la sous-préfecture de Boundiali est une zone où l'ampleur de création des vergers d'anacardiers est forte, avec des superficies moyennes par exploitation d'environ 10 hectares. Dans les sous-préfectures de Katiola et de Gohitafla par contre, la présence de l'anacardier est plus modérée et les superficies moyennes par exploitation sont d'environ 6 hectares. En outre, la sous-préfecture de Gohitafla est une zone récente de l'adoption de l'anacarde. En se fondant sur cette raison, dans la sous-préfecture de Boundiali, au nord du bassin cotonnier, 200 chefs d'exploitation ont été choisis contre 55 dans celle de Katiola, située au Centre. Dans la sous-préfecture de Gohitafla, située dans le Centre-Ouest du pays, 48 chefs d'exploitation ont été sélectionnés. Les chefs d'exploitation ont été sélectionnés de façon aléatoire et en un seul passage. Les données collectées portent sur les variables en relation avec les facteurs de l'adoption de l'anacarde, les caractéristiques des exploitations agricoles, les volumes de production, les superficies exploitées, les revenus perçus par exploitation.

L'enquête par guide d'entretien, qui a permis la collecte de données qualitatives, s'est appuyée sur des entretiens semi-directifs. Le but était de comprendre la logique traditionnelle qui oriente l'accès à la terre, celle qui justifie l'attrait de l'anacardier dans le bassin cotonnier ivoirien et les stratégies employées par les paysans pour mettre en place des vergers d'anacardiers. Dans chaque sous-préfecture, les entretiens ont concerné les autorités administratives (sous-préfets) et traditionnelles (chefs de village et de communautés migrantes).

2.2 Analyse et traitement des données

Les données recueillies ont permis des analyses sur les facteurs de l'adoption de l'anacarde et la caractérisation des exploitations agricoles, ainsi que sur les volumes de productions et les revenus paysans. En outre, elles ont permis d'analyser la participation de l'anacarde à la diversification des revenus paysans.

L'évaluation des revenus nets annuels du coton, de l'anacarde et des cultures vivrières a été faite sur la base des réponses données par les chefs d'exploitation lors des investigations sur le terrain. Ces réponses ont également concerné les superficies cultivées, les volumes de production, les types et les volumes d'intrants agricoles utilisés ainsi que le coût de la main-d'œuvre familiale pour chaque spéculation.

Les revenus bruts des chefs d'exploitation ont été évalués sur la base des volumes de production agricole et des prix pratiqués. Pour mettre en évidence les revenus nets annuels dans chaque sous-préfecture, le cumul des coûts des intrants agricoles et de la main-d'œuvre familiale a été soustrait des revenus bruts.

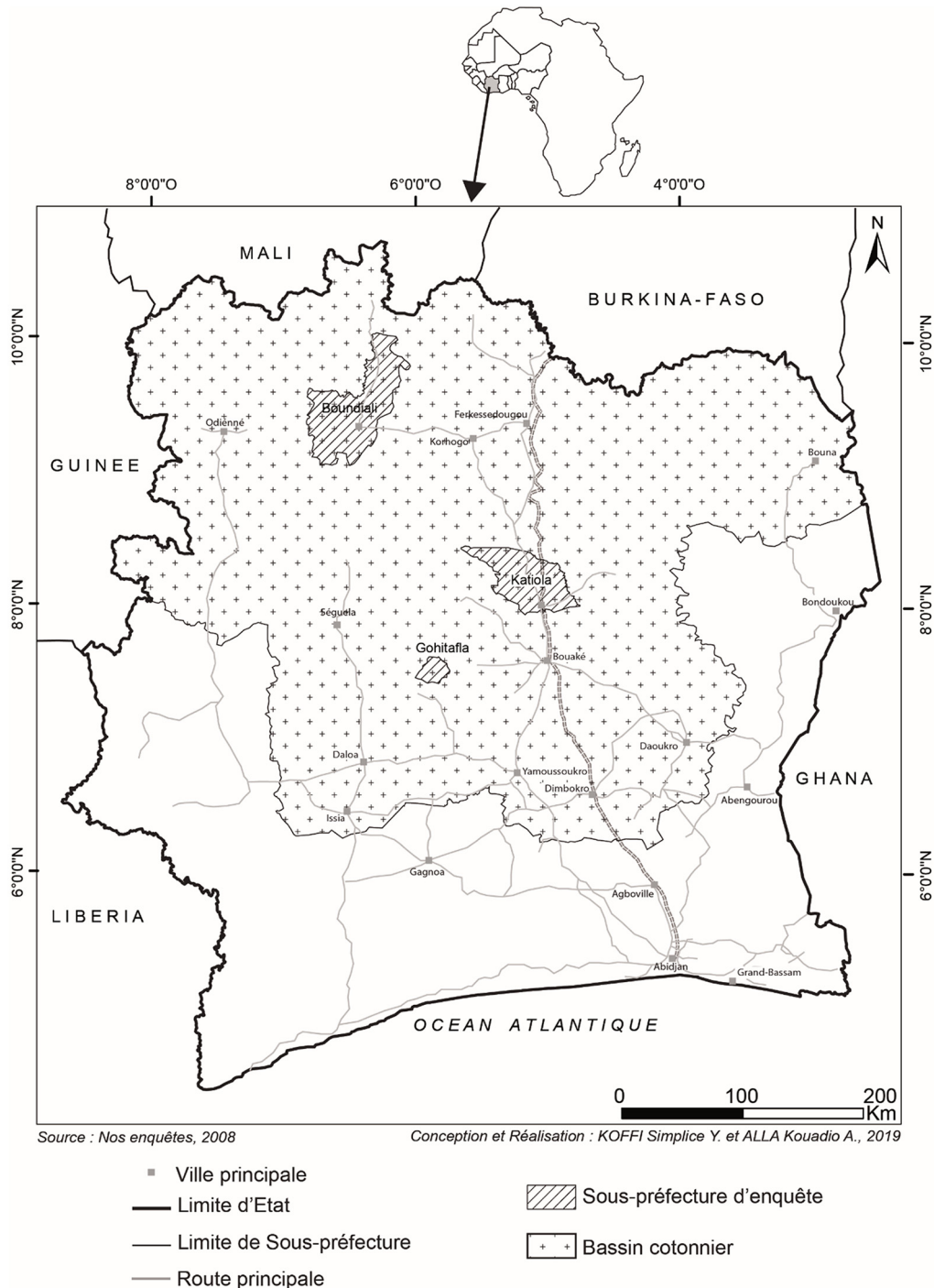


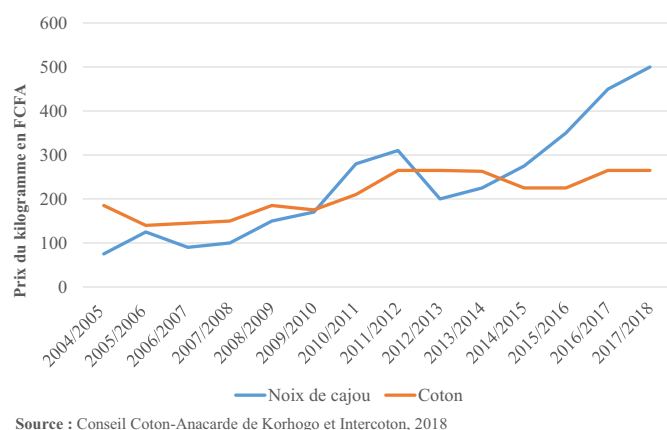
Fig. 1. Sous-préfectures couvertes par l'enquête dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire.
Fig. 1. Sub-prefectures surveyed in the cotton basin of Côte d'Ivoire.

3 Résultats

3.1 Facteurs de l'adoption de l'anacarde

Les personnes interrogées ont déclaré que les principales raisons de l'adoption de l'anacarde sont les marges brutes supérieures de cette culture (63 %) et la faible quantité de travail (30 %) nécessaire à l'entretien des vergers par rapport à l'activité cotonnière.

En principe, l'utilisation de l'anacardier pour marquer le foncier est une raison essentielle en milieu rural. Mais, dans le cadre de cette étude, les chefs d'exploitation qui avaient la possibilité de cocher plusieurs réponses ont orienté leurs réponses vers la maximisation de leurs revenus et les conditions de travail aisées offertes par l'anacardier. En outre, ce choix démontre que la question foncière ne constitue pas, dans les sous-préfectures étudiées, un problème en tant que tel. En effet, les chefs d'exploitation jouissent d'une relative



Source : Conseil Coton-Anacarde de Korhogo et Intercoton, 2018

Fig. 2. Évolution du prix de la noix de cajou brute et du coton-graine en Côte d'Ivoire entre 2004 et 2018.

Fig. 2. Evolution of the price of raw cashew nuts and seed cotton in Côte d'Ivoire between 2004 and 2018.

sécurité foncière favorisée par le régime foncier traditionnel. Dans leur raisonnement, ils évoquent d'autres facteurs qui expliquent l'adoption de l'anacarde. Il s'agit du retard de paiement de la production cotonnière et de la baisse du prix du coton-graine, qui s'est fait surtout ressentir au cours des quatre dernières années en passant de 265 FCFA/kg en 2012–2013 à 225 FCFA en 2015–2016, pour se stabiliser à 265 FCFA depuis 2016–2017 (Fig. 2).

Contrairement au coton-graine, la noix de cajou brute a connu une augmentation de son prix, passant de 225 FCFA/kg en 2013–2014 à 500 FCFA en 2017–2018. Toutes ces raisons sont à l'origine de l'adoption de l'anacarde.

3.2 Caractérisation des exploitations agricoles

Cette caractérisation montre la diversité de la structure des exploitations ayant introduit l'anacardier dans leur espace de production. Elle s'est fondée sur l'analyse de l'origine socio-culturelle des chefs d'exploitation, le mode d'accès à la terre et le niveau d'instruction des producteurs.

L'analyse de l'origine socio-culturelle des chefs d'exploitation révèle que les autochtones ont plus contribué à la création des plantations d'anacardières (89 %) que les migrants (Tab. 1). Cette domination des autochtones est observée dans les sous-préfectures de Boundiali, avec 97 % d'autochtones sénoufos, et de Katiola, où les autochtones Tagouana prédominent (95 %). Dans la sous-préfecture de Boundiali, les migrants sont principalement des Sénoufo venus de Korhogo, Tengrela et Ferkessédougou ; dans la sous-préfecture de Katiola, ce sont plutôt des Lobi venus de Bouna. La primauté des autochtones s'explique par le fait que l'anacarde est une culture à long cycle de production. Or, les migrants, non propriétaires terriens, ne sont pas autorisés à planter des arbres puisque dans la tradition sénoufo et tagouana, planter un arbre sur une parcelle symbolise l'appropriation foncière. Ainsi, les migrants n'ont droit à la terre que pour la pratique des cultures annuelles telles que le coton et les produits vivriers. Les rares migrants qui ont pu mettre en place des vergers d'anacardières dans les sous-préfectures de Boundiali et

de Katiola ont bénéficié d'un don après des négociations avec les chefs de terre. Par ailleurs, certains migrants ont profité des liens matrimoniaux qui les lient à des femmes autochtones pour négocier des terres en vue de créer des plantations d'anacardières.

Dans la sous-préfecture de Gohitafla, les migrants, venus initialement pour cultiver le coton, dominant (54 %), contre 46 % d'autochtones Gouro. C'est par des arrangements fonciers qu'ils ont eu la possibilité de mettre en place des plantations d'anacardières en plus des parcelles cotonnières qu'ils possèdent. La pratique du don était d'usage dans cette sous-préfecture mais, ces dernières années, les pratiques foncières se sont orientées vers la location (Fig. 3).

Dans les sous-préfectures de Boundiali et de Katiola, la propension pour le don s'explique par le système foncier traditionnel qui fait du chef de terre l'unique gestionnaire foncier. C'est à lui qu'il revient de donner la permission à certains membres de la communauté de planter des anacardières.

Cette étude sur la caractérisation des exploitations agricoles montre un nombre élevé d'analphabètes (80 %) dans les sous-préfectures visitées. Cette domination des analphabètes est forte à Boundiali (87 %) et Katiola (73 %). Le taux de 42 % de chefs d'exploitation instruits est relativement meilleur à Gohitafla. Malgré ce niveau d'instruction très bas, les paysans arrivent à appréhender l'opportunité qu'offre la création d'une plantation d'anacardières. En outre, ils ne sont pas coupés du monde en termes de stratégies d'adaptation aux possibilités offertes par le marché international des produits d'exportations.

3.3 Impacts de l'adoption de l'anacarde

3.3.1 Volumes de production et revenus perçus par les chefs d'exploitation

Les volumes de production ont été cumulés par types de culture et par sous-préfecture. Dans l'ensemble, les cultures vivrières comme l'igname et le maïs sont en tête, en termes de volumes de production obtenus (Tab. 2).

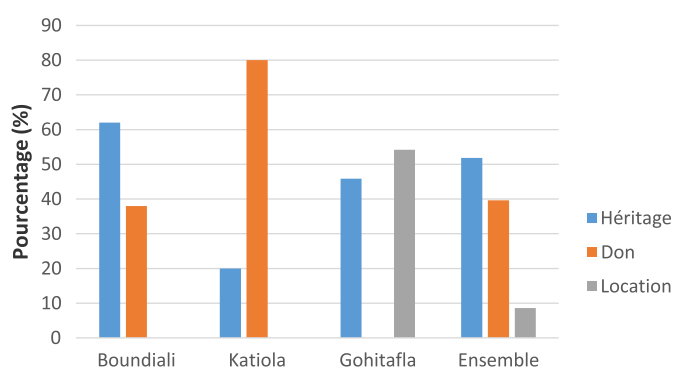
Ce constat montre que les chefs d'exploitation continuent d'accorder une très grande importance aux cultures vivrières. Cette logique se justifie par le fait que les produits vivriers sont autoconsommés et qu'une partie de plus en plus importante est vendue sur les marchés villageois ou de la ville la plus proche. Ces cultures vivrières sont pratiquées en association avec l'anacardier et en rotation avec le cotonnier. Alors qu'il est difficile d'estimer les revenus nets annuels issus de la vente des produits vivriers, ceux issus du coton et de l'anacarde ont été évalués (Tab. 3).

Les résultats révèlent que les revenus cotonniers sont en dessous de ceux procurés par l'anacarde. En effet, les revenus moyens nets annuels du coton constituent entre 20 et 22 % des revenus perçus par les chefs d'exploitation. Les revenus nets moyens annuels par hectare du coton sont très faibles et s'évaluent dans les 3 sous-préfectures de la façon suivante : Boundiali (59 910 FCFA/ha), Katiola (62 038 FCFA/ha) et Gohitafla (71 160 FCFA/ha). De façon générale, les chefs d'exploitation utilisent la main-d'œuvre familiale et extérieure. Ainsi, en plus de ne pas considérer les amortissements, dans cette étude, le coût de la main-d'œuvre extérieure n'a pas

Tableau 1. Origine socio-culturelle des exploitants agricoles.**Table 1.** Socio-cultural origin of farmers.

		Boundiali	Katiola	Gohitafla	Ensemble
Autochtone	Effectif	195	52	22	269
	Pourcentage (%)	97	95	46	89
Migrant	Effectif	5	3	26	34
	Pourcentage (%)	3	5	54	11
Ensemble	Effectif	200	55	48	303
	Pourcentage (%)	100	100	100	100

Source : Enquêtes de terrain (2017).



Source : Enquêtes de terrain, 2017

Fig. 3. Modes d'accès à la terre par les exploitants dans les sous-préfectures étudiées.

Fig. 3. Modes of access to land by farmers in the sub-prefectures surveyed.

pu être évalué, en raison de la non maîtrise de celui-ci par les chefs d'exploitation. Ce fait conduit à une certaine surestimation des revenus nets annuels des exploitations. En outre, les chefs d'exploitation imputent au coton une partie des intrants utilisés pour les vivriers.

L'anacarde présente des revenus nets moyens annuels par hectare 3 à 4 fois supérieurs au coton dans toutes les sous-préfectures : Boundiali (244 746 FCFA/ha), Katiola (254 271 FCFA/ha) et Gohitafla (254 585 FCFA/ha). Ces revenus venus de la noix de cajou représentent entre 78 et 80 % des revenus perçus par les chefs d'exploitation. Les revenus supérieurs de l'anacarde s'expliquent par des prix au kilogramme intéressants, comme cela a été analysé plus haut. Mais une chute de ces prix est actuellement constatée en milieu rural ivoirien. Cette baisse est liée à la surproduction mondiale et au monopole des négociants indiens sur l'exportation de la noix de cajou brute.

3.3.2 Formation des revenus de l'exploitation agricole

L'anacarde (58 %) occupe une place importante dans la formation des revenus agricoles perçus dans le bassin cotonnier en Côte d'Ivoire (Fig. 4). La noix de cajou est suivie par le coton (19 %) et certaines cultures vivrières comme le maïs (8 %) et l'arachide (8 %). La part des activités non

agricoles dans la formation de ces revenus n'a pas été considérée dans cette étude. Même si l'anacarde est devenu le moteur de la production de revenu sur l'exploitation, le coton reste capital pour l'encadrement technique, le crédit et l'approvisionnement en intrants pour les autres cultures. Les revenus de l'anacarde, associés à ceux générés par les cultures vivrières, permettent de compenser la faiblesse relative des revenus cotonniers. Aujourd'hui, le maintien du coton dans le système de production est soutenu par sa capacité à favoriser l'approvisionnement à crédit en intrants et à soutenir la production vivrière. En outre, le maintien du coton s'explique par la possibilité qu'il offre aux jeunes et aux non propriétaires terriens de pratiquer une culture de rente.

3.4 Pratiques de plantation de l'anacardier

Il existe deux pratiques liées à l'installation des vergers d'anacardiers : le semis-direct et le recours à la pépinière. Les travaux d'Adegbola *et al.* (2005) montrent que les systèmes de production d'anacarde utilisant les plants de pépinières sont plus rentables que le semis-direct. Cependant, le semis-direct constitue la pratique de plantation utilisée par la quasi-totalité des chefs d'exploitation. Cela s'explique par les investissements supplémentaires que le recours à la pépinière suscite. En effet, les producteurs estiment qu'ils n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour supporter le coût d'achat ou de mise en place des plants en pépinière. Le semis-direct revient moins cher et cela explique, en partie, la facilité avec laquelle les paysans installent les vergers d'anacardiers.

Dans les exploitations, les cultures vivrières telles que le maïs, le riz, l'arachide et souvent l'igname sont associées à l'anacardier. Cette association avec l'anacardier se fait parfois en rotation avec la culture du coton, durant le jeune âge de l'anacardier, et peut s'étendre jusqu'à 4 ans. L'association anacardier-cultures vivrières permet de répondre aux besoins alimentaires des chefs d'exploitation et favorise une augmentation de la productivité de la terre.

3.5 L'anacarde, une culture de rente complémentaire au coton et aux cultures vivrières

En raison de sa capacité à s'associer aux cultures vivrières, l'anacardier participe, de nos jours, à une nouvelle structuration du paysage agricole et tend à se positionner

Tableau 2. Estimation de la production (en tonnes) des spéculations pratiquées.**Table 2.** Production estimate (in tonnes) of the different crops.

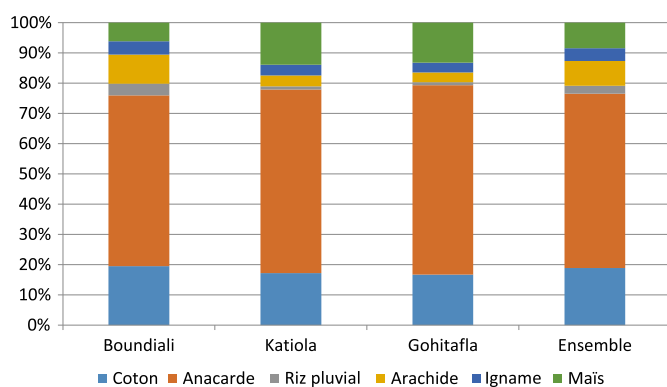
	Nombre d'exploitants	Coton	Anacarde	Riz pluvial	Arachide	Igname	Maïs
Boundiali	200	730,50	1269,33	577,60	647,82	4516,50	502,70
Katiola	55	100,25	210,50	25,00	37,35	554,50	177,00
Gohitafla	48	90,61	195,25	21,00	30,15	460,25	151,70
Ensemble	303	921,36	1675,08	623,60	715,32	5531,25	831,40

Source : Enquêtes de terrain (2017).

Tableau 3. Revenus nets moyens annuels (en FCFA)/ha du coton et de l'anacarde perçus par exploitation.**Table 3.** Average annual net income (in CFAP)/ha of cotton and cashew nuts collected per farm.

		Boundiali	Katiola	Gohitafla
Coton	Revenus bruts	265 542	267 670	276 792
	Coût des intrants	126 632	126 632	126 632
	Coût de la main-d'œuvre familiale	79 000	79 000	79 000
	Revenus nets annuels	59 910	62 038	71 160
Anacarde	Revenus bruts annuels	290 546	300 071	300 385
	Coût des intrants	5200	5200	5200
	Coût de la main-d'œuvre familiale	40 600	40 600	40 600
	Revenus nets annuels	244 746	254 271	254 585
Ensemble revenus nets annuels		304 656	316 309	325 745
Part (%) du coton dans les revenus nets annuels		20	20	22
Part (%) de la noix de cajou dans les revenus nets annuels		80	80	78

Source : Enquêtes de terrain (2017).

**Fig. 4.** Part (en %) de chaque culture dans la formation des revenus agricoles des sous-préfectures enquêtées.**Fig. 4.** Share (in %) of each crop in the formation of agricultural incomes of the sub-prefectures surveyed.

comme une culture de rente complémentaire au coton et aux cultures vivrières. En effet, dans le paysage agricole des sous-préfectures étudiées, l'anacarde domine en termes de superficie moyenne (Fig. 5).

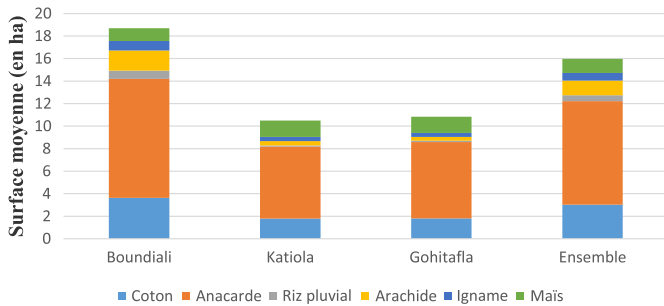
Cette domination s'exprime de la façon suivante en pourcentage de la superficie agricole utile (SAU) cultivée : Gohitafla (63 %), Katiola (61 %) et Boundiali (56 %). Les superficies cultivées indiquées dans cette étude sont issues des enquêtes auprès des chefs d'exploitation. Elles ont été évaluées sur la base d'un cumul des réponses obtenues par

sous-préfecture. Les résultats montrent que, dans l'ensemble, l'anacarde est suivi, mais de loin, par le coton qui occupe en moyenne 19% des superficies cultivées, prises dans leur globalité. Actuellement, l'anacarde tend donc à prédominer dans le paysage agricole du bassin cotonnier ivoirien. Il faut cependant intégrer le fait que l'anacarde est une spéculation pérenne et que le coton reste la culture annuelle principale : elle représente en moyenne 48% des superficies cultivées dédiées aux cultures annuelles. Après ces deux cultures viennent les cultures vivrières comme le riz pluvial, l'arachide, l'igname et le maïs. L'occupation spatiale de ces cultures vivrières varie entre 3 et 8%.f

4 Discussion

Les résultats de cette étude mettent en évidence les facteurs et les impacts de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier en Côte d'Ivoire.

Les principaux facteurs de l'adoption de l'anacarde sont, d'une part, les marges brutes supérieures perçues par les chefs d'exploitation. Les revenus issus de l'anacarde leur permettent de compenser les difficultés liées à la production cotonnière. D'autre part, le travail moins contraignant que nécessite l'entretien des vergers d'anacardiers constitue une raison essentielle qui facilite l'adoption de cette culture. Sur cette question, [Adegbola et al. \(2010\)](#) ont aussi montré que l'intérêt des paysans pour l'anacardier se justifie par le revenu substantiel qu'il génère. Cet intérêt économique a été



Source : Enquêtes de terrain, 2017

Fig. 5. Surface moyenne de chaque culture dans les exploitations des sous-préfectures étudiées.

Fig. 5. Average area of each crop in the farms of the sub-prefectures surveyed.

également observé par [Aina \(1996\)](#). Pour lui, l'anacardier remplit d'autres rôles majeurs, à caractères socio-économiques, pour le paysan: l'affirmation du statut foncier, le transfert du capital à la descendance, une source certaine de revenu et un gage sûr dans les transactions monétaires. L'un de ces rôles, l'affirmation du statut foncier, n'a cependant pas été confirmé par cette étude. En effet, les chefs d'exploitation de nos zones d'enquête utilisent peu l'anacardier pour marquer leur espace, puisque le régime foncier traditionnel en vigueur dispose de mécanismes suffisants pour juguler les conflits, qui dans l'ensemble surviennent entre les membres d'une même famille. L'étude de [Diarrassouba et Koffi \(2015\)](#) a montré que la baisse du prix du coton-graine au kilogramme et les retards de paiement des revenus issus du coton-graine expliquent également l'adoption de l'anacarde dans les zones cotonnières. Cette observation a été faite à Guiembé et Siolokaha, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, où le revenu net moyen annuel du coton, estimé à 20 450 FCFA/hectare, ne permet pas au chef d'exploitation de s'autofinancer, de sorte qu'il est poussé à opter pour la mise en place des vergers d'anacardiens. En effet, le coût de production du coton étant très élevé et les prix d'achat faibles, les revenus perçus de l'anacarde permettent de compenser les pertes au niveau de l'exploitation. Pour [Bassett \(2017\)](#), le prix comparatif à la production du coton et de l'anacarde explique le déclin des superficies cotonnières et l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier en Côte d'Ivoire. Cette importante participation de l'anacarde dans la formation des revenus agricoles a aussi été étudiée au Bénin par [Balogoun et al. \(2014\)](#); ils ont montré que l'anacarde participe à hauteur de 74 % à la constitution des revenus des ménages ruraux. Pour [Ruf \(2016\)](#) et [Ruf et al. \(2019\)](#), le boom de l'anacarde dans le Nord de la Côte d'Ivoire est une stratégie familiale qui a contribué à propulser le pays au rang de premier producteur mondial de noix de cajou brutes. En abordant l'allocation des revenus liés à l'adoption de l'anacarde à Odienné, [Adaman et N'dri \(2016\)](#) ont révélé que les chefs d'exploitation arrivent à subvenir aux besoins de construction de maisons modernes, d'électrification, d'achat de bœufs de labour et de moyens de déplacement; ils assurent également la scolarisation des enfants, l'habillement des membres de la famille et les soins médicaux. Ces mêmes constats ont été faits par [Kambiré \(2010\)](#) dans la Zone Kolodio Binéda, située dans l'Est du bassin cotonnier ivoirien: grâce aux revenus de

l'anacarde, il y a eu une modernisation de l'habitat, l'électrification de certaines localités, une densification démographique et l'apparition de centres semi-urbains.

Dans la tradition sénoufo et tagouana, planter un arbre sur une parcelle symbolise l'appropriation ou le titre de propriété. Cette même tradition existe dans le Sud-Ouest du Burkina Faso où le migrant n'a pas le droit de planter des arbres, fruitiers ou non ([Audouin et Gonin, 2014](#)). Ces auteurs ont montré que l'anacardier permet aux autochtones de réaffirmer leurs prérogatives dans la gestion et le contrôle des terres. Même si la vente des terres n'est pas permise par le système foncier traditionnel dans cette région du Burkina Faso, l'adoption de l'anacarde a favorisé cette pratique ([Audouin et Gonin, 2014](#)). Notre étude a montré le contraire en Côte d'Ivoire, où les autochtones refusent de vendre leur terre aux migrants: ils préfèrent la location, qui permet d'engranger des rentes foncières annuelles. Cette prédominance de la location a été étudiée par [Koffi et Akoué \(2016\)](#) à Bouaflé, où ils ont constaté que les rentes foncières annuelles oscillent entre 20 000 et 25 000 FCFA/hectare. Mais les locataires sont dans une situation d'instabilité foncière car les propriétaires terriens peuvent à tout moment demander leur départ; malgré cela, l'exclusion des migrants de la filière anacarde n'est pas possible car des mécanismes coutumiers de gestion des conflits permettent de juguler les crises entre propriétaires terriens et locataires.

L'anacardier n'a pas toujours dominé le paysage agricole du bassin cotonnier en Côte d'Ivoire. En effet, pendant la campagne 2009–2010, le coton était encore la culture dominante avec 87 % des superficies, contre seulement 4 % pour l'anacarde ([N'goran, 2013](#)). Ainsi, en moins d'une dizaine d'années, l'anacardier a connu un boom au point d'occuper près de 60 % des superficies cultivées. Ailleurs, dans la Zone Kolodio Binéda, la culture de l'igname, qui dominait autrefois l'espace agricole, a aussi été supplantée par celle de l'anacarde ([Kambiré, 2010](#)). En outre, quelle que soit la zone, l'adoption de l'anacarde a favorisé un nouveau système de culture, avec l'association des anacardiens au coton et aux cultures vivrières, jusqu'à la quatrième année. Ce nouveau système de culture entraîne une transformation du paysage agricole que [Bassett \(2017\)](#) lie à la réponse des paysans à la politique économique en Côte d'Ivoire et à l'histoire du développement agricole dans le bassin cotonnier.

Cependant, l'adoption de l'anacarde a aussi des impacts négatifs. Dans certaines régions de Côte d'Ivoire, l'adoption de l'anacarde entraîne des conflits agriculteurs-éleveurs et participe à l'exclusion des éleveurs ([Konan et al., 2016](#)). Ces problèmes existent également au Burkina Faso ([Audouin et Gonin 2014](#); [Bassett et Gautier, 2014](#); [Gonin et Gautier 2015](#)). Au Ghana, [Evans et al. \(2014\)](#) estiment que l'adoption de l'anacarde exerce une pression sur les terres familiales et risque par conséquent de compromettre l'héritage foncier des générations futures.

5 Conclusion

L'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier ivoirien est un phénomène qui participe à la transformation du paysage agricole. Les facteurs de cette adoption sont les marges brutes supérieures à celles du coton et la pénibilité de l'activité

cotonnière. Les fortes marges brutes de l'anacarde sont liées à un contexte de flambée des prix au niveau du marché international. Ainsi, les superficies consacrées à l'anacarde par les chefs d'exploitation surpassent désormais celles affectées au coton. Dans le paysage agricole, l'anacarde se positionne comme la principale culture de rente, suivie par le coton qui se maintient en raison des coûts d'opportunité et des services d'accès aux crédits et aux intrants qu'il offre aux chefs d'exploitation. Cependant, le caractère pérenne de l'anacarde limite son adoption car seuls les autochtones peuvent mettre en place des vergers dans certaines sous-préfectures. Cette limite est contournée dans la sous-préfecture de Gohitafla où il existe un marché actif de location de terres qui permet aux migrants de planter des vergers d'anacardiens.

Dans l'ensemble, ce contexte de diversification agricole est globalement positif car il entraîne une diversification des revenus en milieu rural. Il y a cependant un risque, c'est celui que la prédominance de l'anacarde ne rende les exploitations économiquement fragiles face aux aléas des marchés internationaux de la noix de cajou. Les recherches futures devront donc affiner les analyses économiques, en accordant notamment plus d'attention à l'imputation du coût des intrants sur le coton par rapport aux autres cultures, à la prise en compte des amortissements, des revenus tirés des cultures vivrières et la valorisation de l'autoconsommation. Il sera aussi important de penser à l'intégration du coût de la main-d'œuvre familiale et extérieure afin de consolider la comparaison anacarde-coton, et de prendre en compte les risques de variations de prix sur les marchés de ces deux produits très internationaux.

Références

- ACA. 2015. African Cashew Alliance, Rapport Annuel 2015. Accra, Ghana: ACA, 20 p.
- Adaman S, N'dri KA. 2016 Impacts socio-économiques de la culture de l'anacarde dans la Sous-Préfecture d'Odienné (Côte d'Ivoire). *European Scientific Journal* 32(12): 369–383.
- Adegbola YP, Oloukoï L, Sossou CH, Arouna A. 2005. Compétitivité de la filière anacarde au Bénin : une analyse des effets aux prix de référence. Résultat de recherche, PAPA/INRAB, 12 p.
- Adegbola PY, Arouna A, Adekambi SA. 2010. Estimation of the economic efficiency of cashew nut production in Benin. Rapport d'étude de PAPA/INRAB, 17 p.
- Aina MMS. 1996. L'anacardier dans les systèmes de production au niveau paysan : une approche de rentabilité économique et la gestion du terroir dans la commune rurale d'Agoua (ZOU). Mémoire d'ingénieur Agronome, FSA/UNB, 112 p.
- Audouin S, Gonin A. 2014. L'anacarde : produit de la globalisation, moteur de la territorialisation, l'exemple du Sud du Burkina Faso. *EchoGéo*. DOI: [10.4000/echogeo.13926](https://doi.org/10.4000/echogeo.13926).
- Balogoun I, Saïdou A, Ahoton EL, Amadji LG, Ahohuendo CB, Adebo IB, et al. 2014. Caractérisation des systèmes de production à base d'anacardier dans les principales zones de culture du Bénin. *Agronomie Africaine* 26(1): 9–22.
- Bassett T. 2017. Le boom de l'anacarde dans le bassin cotonnier du Nord ivoirien. Structures de marché et prix à la production. *Afrique Contemporaine* 263(264): 59–83.
- Bassett TJ, Gautier D. 2014. Territorialisation et pouvoir : la Political Ecology des territoires de conservation et de développement. *EchoGéo*. DOI: [10.4000/echogeo.14044](https://doi.org/10.4000/echogeo.14044).
- Conseil du coton et de l'Anacarde. [17-11-2017]. www.infoduzanzan.com.
- Diarrassouba D, Koffi SY. 2015. Les cultures vivrières dans une exploitation agricole à base de coton à Guiembé et Siolokaha (Korhogo, Côte d'Ivoire). *Revue Échanges* 5(1): 520–539.
- Evans R, Mariwah S, Antwi KB. 2014. Cashew cultivation, access to land and food security in Brong-Ahafo Region, Ghana: Preventing the intergenerational transmission of poverty. Research Note 6, Walker Institute for Climate System Research, University of Reading. www.walker-institute.ac.uk/publications/research_notes/WalkerInResNote6.pdf.
- Gonin A, Gautier D. 2015. Shift in herders' territorialities from regional to local scale: The political ecology of pastoral herding in Western Burkina Faso. *Pastoralism* 5: 1–12.
- Gouma MI. 2003. Analyse des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour la formation d'une politique appropriée au développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire. Mémoire professionnel, Université de Cocody-Abidjan, 46 p.
- Institut National de la Statistique (INS). 2014. Annuaire des statistiques du commerce extérieur. Ministère du Plan et du Développement/Départements des Statistiques et Synthèses Économiques, 30 p.
- Kambiré B. 2010. La dynamique rurale dans la Zone de Kolodio-Binéda en pays lobi, au Nord-Est de la Côte d'Ivoire. *RGLL* 8: 154–168.
- Koffi SY, Akoué YC. 2016. Migrations cotonnières senoufo et dynamique des modes d'accès aux ressources foncières à Bouaflé, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. *Revue Échanges* 7(3): 520–539.
- Konan C, Ricau P. 2010. Compte rendu de mission sur la filière anacarde en Côte d'Ivoire : acteurs et organisation. Lyon/Abidjan : INADES/RONGEAD, 6 p.
- Konan KH, Diomandé G, Kra KJ. 2016. Culture de l'anacarde et nouveau jeu des acteurs du conflit agriculteurs-éleveurs dans la Sous-préfecture de Sohouo au Nord de la Côte d'Ivoire. *Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)* 21(11): 24–32.
- N'goran KE. 2013. Valorisation de la fumure organique dans les systèmes de culture à base de cotonniers et sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire. In: AGRAR-2013. 1^{re} conférence de la recherche africaine sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. *L'agriculture face aux défis de l'alimentation et de la nutrition en Afrique : quels apports de la recherche dans les pays cotonniers, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 4–6 juin*, pp. 187–195.
- Ruf F. 2016. Une femme en Côte d'Ivoire, une femme au Burkina Faso. *EchoGéo*. DOI: [10.4000/echogeo.14696](https://doi.org/10.4000/echogeo.14696).
- Ruf F, Kone S, Bebo B. 2019. Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao. *Cah Agric* 28: 19. DOI: [10.1051/cagri/2019019](https://doi.org/10.1051/cagri/2019019).
- Tuo G. 2007. Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire : stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté. Mémoire de D.E.A en Sciences économiques, Université de Bouaké, Côte d'Ivoire, 35 p.

Citation de l'article : Koffi SY, Oura KR. 2019. Les facteurs de l'adoption de l'anacarde dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire. *Cah. Agric.* 28: 24.